

## 186813 - L'ordre de priorité en matière de prédication

### La question

Faut-il donner la priorité à l'appel à l'islam adressé aux non musulmans ou l'appel adressé aux musulmans pour qu'ils pratiquent leur religion? J'ai une question à propos de la prédication. J'essaye de convaincre mes frères musulmans à travailler dans le sens de la propagation de l'islam au sein des non musulmans mais ils me disent qu'il convient de commencer par l'amélioration de la situation des musulmans car ils n'observent pas la prière, entre autres choses. D'où un débat sur la question de savoir s'il est préférable d'avoir des milliers de travailleurs dans sa société et d'ouvrir pour améliorer leurs conditions de travail ou d'y ajouter mille autres? La participation à la prédication est-elle une obligation individuelle?

### La réponse détaillée

Premièrement, selon l'apparence des arguments religieux, la prédication est une obligation communautaire et individuelle en fonction des capacités de chacun et de ses connaissances. Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **«Transmettez de moi, ne serait -ce qu'un verset.»** (rapporté par al-Bokhari,3461).

Ibn Kathir (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit dans son commentaire de la parole du Très Haut: **«Que soit issue de vous une communauté qui appelle au bien, ordonne le convenable, et interdit le blâmable. Car ce seront eux qui réussiront.»** (Coran,3:104): «On entend par là qu'il doit y avoir un groupede la communauté qui se consacre à cette tâche, même si elle incombe à tout membre de la communauté musulmane. Ceci s'atteste dans ce qui a été rapporté de façon sûre dans le Sahih de Mouslim d'après Abou Hourayrah selon lequel le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **« Que celui d'entre vous qui voit une chose condamnable la change avec sa main. S'il ne le peut pas , qu'il la dénonce. S'il ne le peut pas , qu'il la désapprouve. Cette attitude correspondant au plus faible degré de la foi.»** Une autre version dit: **« En dehors de cela, il n' y a pas une graine de moutarde de foi.»** Extrait du Tafsir d'Ibn Kathir,2/78).

Cheikh Abdoul Aziz ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: «Des arguments tirés du Livre et de la Sunna indiquent le caractère obligatoire de l'appel à Allah et qu'il fait partie des prescriptions. Ces arguments sont nombreux. Il en est la parole du Puissant et Majestueux: **«Que soit issue de vous une communauté qui appelle au bien, ordonne le convenable, et interdit le blâmable. Car ce seront eux qui réussiront.»** (Coran,3:104 ) et Sa parole: **«Par la sagesse et la bonne exhortation appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon.»** (Coran,16:125) et Sa parole: **«Appelle les gens vers ton Seigneur et ne sois point du nombre des Associateurs»** (Coran,28:87) et Sa parole: **«Dis: "Voici ma voie, j'appelle les gens à (la religion) d'Allah, moi et ceux qui me suivent, nous basant sur une preuve évidente. Gloire à Allah! Et je ne suis point du nombre des associateurs. »** (Coran,12:108). Ici le Transcendant explique que les adeptes du Messager (Bénédiction et salut soient sur lui) sont ceux qui appellent à Allah avec clairvoyances. C'est un devoir que de suivre le Prophète , de marcher sur sa voie en application de la parole du Très Haut: **«En effet, vous avez dans le Messager d'Allah un excellent modèle (à suivre), pour quiconque espère en Allah et au Jour dernier et invoque Allah fréquemment.»** (Coran,33:21).

Les ulémas ont déclaré clairement qu'appeler (les gens) à Allah est une obligation communautaire par rapport aux pays qui possèdent des prédicateurs. En effet, toute sous-région et toute région ont besoin de prédicateurs actifs. Il s'agit d'une obligation communautaire. Si un groupe suffisant s'en occupe, les autres en sont dispensés dans ce sens qu'il devient pour eux une forte recommandation, et une trèsbonne œuvre. Si les habitants de la sous-région ou de la région ne l'assument pas correctement , tout le monde tombe dans le péché. Aussi faut il que tout un chacun s'adonne à la prédication à la mesure de ses moyens.

S'agissant de l'ensemble des pays, il faut qu'il y ait une communauté spécialisée dans l'appel à Allah dans toutes les parties du globe terrestre; elle y transmet les messages d'Allah et y explique l'ordre donné par Allah le Puissant et Majestueux par les moyens disponibles. En effet, le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) dépêcha des prédicateurs et envoya des messages aux gens, notamment les chefs et rois et les appela à Allah le Puissant et Majestueux.» Voir Madjmou' fatawa Ibn Baz (1/330).

Deuxièmement, il n'y a aucune raison de diverger sur la question de savoir qu'est ce qui prioritaire: appeler les musulmans ou appeler les non musulmans. Celui qui, par l'assistance d'Allah, peut apporter quelque chose ne doit pas hésiter à le faire. Il y a des musulmans qui maîtrisent l'art d'appeler les non musulmans à l'islam à cause de leur éloquence, leur capacité à convaincre ou leur maîtrise de la langue de leurs interlocuteurs ou la nature de leur travail puisqu'ils se trouvent au milieu d'un nombre important de non musulmans ou parce qu'ils voyagent dans leurs pays ou qu'ils ont des voisins parmi eux, etc. Nous disons à de telles personnes: employez-vous activement à appeler ces gens avec sagesse et un bon discours fondé sur des arguments clairs et accompagné de la patience.

Il y a des musulmans qui excellent dans la prédication au sein de leurs coreligionnaires partiellement pour les considérations susmentionnées ou parce qu'ils ne supportent pas l'appel aux non musulmans ou parce qu'ils disposent de moyens de convaincre et de mener un bon débat autour des questions scientifiques et de réduire l'adversaire au silence grâce à la clarté de leurs arguments ou encore en raison des types de connaissances religieuses dont ils disposent et dont celui qui s'adresse à des musulmans a plus besoin que celui qui a affaire à des non musulmans.

Il s'agit de dire qu'il n'y a aucune raison de se disputer ou de discuter et surtout de provoquer une déchirure autour de cette question. Les deux activités sont recommandées religieusement, et, à chacun est facilité ce pourquoi il a été créé. Celui qui se trouve plus à l'aise dans l'un des deux domaines ne doit pas remettre en cause le choix de celui qui opte pour le contraire car l'une et l'autre activités sont recommandées et il n'y a pas d'ordre à suivre.

Nous ne sachions pas que l'un des premiers prédicateurs ait dit: nous allons cesser d'appeler les mécréants à l'islam jusqu'à ce que nous ayons amélioré la situation des musulmans.. Quand cela se réalisera-t-il? Nous ne sachions pas que quelqu'un ait cessé d'appeler les musulmans à la bonne pratique de l'islam, de les instruire et d'améliorer leur situation pour aller se consacrer à la prédication au sein des mécréants afin de les attirer vers l'islam.

L'appel à l'islam ne fait l'objet d'aucune contradiction ni divergence. Il est l'affaire de tout musulman. Chacun doit s'y livrer selon ses capacités, ses connaissances, sa clémence, ses biens et

d'autres.

Allah le sait mieux.